



APPEL D'AIDE A L'AMBASSADE DE L'ORDRE SOUVERAIN DE MALTE (AOSM) POUR L'IMPORTATION DE MARCHANDISES

1. N° M...../..... (à remplir par l'AOSM)
2. Nom et adresse du demandeur (diocèse, congrégation, organisme...) :
3. Description du projet pour lequel l'appel d'obtention des marchandises est sollicité (5 à 6 lignes), avec mention exacte du(es) lieu(x) et du(es) nom(s) du projet (ex. : Centre de Santé de ... à ...) :
4. Nom et adresse du responsable du projet :
5. Liste détaillée des marchandises (description, nombre de colis, poids...).
Ajouter une liste annexe, si nécessaire.
- 6.1. Le demandeur s'engage formellement envers l'AOSM à Kinshasa à ce que les marchandises détaillées ci-dessus soient uniquement utilisées dans le projet susmentionné et qu'elles ne seront jamais utilisées dans un but lucratif.
- 6.2. Le demandeur s'engage à payer tous les frais locaux afférents à la manutention, au magasinage et au transit des marchandises expédiées qui n'auraient pas été préalablement réglés et que l'AOSM ou ses représentants en RD Congo lui réclameraient. A défaut, les marchandises expédiées seront mises à disposition de l'AOSM et l'autorisation d'importation de l'AOSM ne sera plus accordée au demandeur.
- 6.3. Le demandeur expédie les marchandises à ses propres risques.

L'AOSM souhaite attirer l'attention des expéditeurs à partir de la Belgique sur le fait que seul l'asbl WERELD MISSIE HULP vzw (W.M.H.), 400 Provinciesteenweg à 2530 Boechout est habilitée à prendre contact avec les transporteurs pour l'expédition de marchandises à destination de la RD Congo sous couvert de l'AOSM.

Fait en deux originaux à, le

Le demandeur

Visa de l'AOSM pour accord